

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Le mois de juillet s'amorce enfin. On sent l'été et les vacances qui approchent. Un peu partout dans la municipalité, il y a une certaine frénésie. Enfin, le beau temps si longtemps attendu arrive.

L'année scolaire est terminée et les étudiants sont finalement en congé pour l'été. Les enfants de 5 à 12 ans qui désirent fréquenter le camp de jour durant la période estivale peuvent s'inscrire au camp de l'Île-aux-Pipianes, qui offre encore cette année une programmation stimulante et diversifiée. Ce camp, qui se veut une référence dans la région, en est à sa dixième année d'opération.

Encore cette année, le comité du Tournoi de pêche de Saint-Siméon, vous invite à sa 54^e édition, du 15 au 22 juillet. Parents et amis se donnent rendez-vous à cet événement qui se veut un incontournable pour tous ceux et celles qui veulent festoyer et participer à différentes activités entre amis. Merci aux organisateurs et bénévoles qui s'impliquent et s'efforcent de nous offrir des festivités de qualité année après année.

Le 25 août prochain aura lieu la reconnaissance des bénévoles. Comme vous le savez le bénévolat, c'est le cœur d'une municipalité. Plus il y a de bénévolat, plus vivante est la municipalité. C'est pourquoi la Municipalité tient à vous remercier, lors de cette journée, pour votre implication au sein de notre communauté. Chaque bénévole sera contacté au courant des prochaines semaines.

Dans ce même élan, je tiens en mon nom et au nom du Conseil municipal, souhaiter la bienvenue à monsieur Georges-Étienne Poirier à titre de Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon. Monsieur Poirier remplacera monsieur Stéphane-Alexandre Blais à

la barre de cet organisme. Je tiens par le fait même à remercier monsieur Blais pour son implication durant toutes ces années.

En ce qui a trait à nos infrastructures de loisirs, un investissement de plus 12 500 \$ a été réalisé au centre Multi Récréatif. Cet investissement consiste à la mise en place de modules de jeux pour les enfants de 0-5 ans. La majeure partie des coûts de ce projet a été défrayée grâce au FDT (fonds de développement du territoire) géré par la MRC. J'invite les familles ayant de jeunes enfants à venir profiter de ces nouveaux jeux.

Aussi, je vous invite à participer en grand nombre aux différentes activités planifiées par Cathia-Marie Bujold, nouvelle coordonnatrice aux loisirs pour l'été 2018. Vous trouverez plus loin le calendrier complet que vous pourrez conserver et consulter tout au long de l'été.

Autre nouveauté cette année. Une nouvelle entreprise de la région, Nautik-Sports BDC, offrira à Saint-Siméon, la location de kayaks et motomarines. Ce service de location sera disponible sur la pointe de l'Île, à l'Est, près de la rampe de mise à l'eau. Je vous invite donc à encourager cette entreprise de sport nautique.

Enfin, en ce début juillet, à l'aube des vacances de la construction, il est de mise de rappeler que sur les routes et sur les plans d'eaux, la sécurité est primordiale. Je vous invite donc à être prudents lors de vos déplacements et activités nautiques. Je vous souhaite un bel été et des vacances ensoleillées.

Au plaisir de vous informer lors de la parution de septembre.

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI

Des contributions financières ont été accordées à la Société canadienne du cancer, au Gala des finissantes et finissants 2017-2018, à la télévision communautaire TÉLÉVAG et à Droits et Recours Santé mentale GÍM.

Il a été RÉSOLU :

- d'adopter le plan d'intervention 2017-2021 tel que déposé par la firme Norda Stelo en avril 2018.
- de mandater la firme Norda Stelo pour la réalisation des plans et devis pour soumission pour ce projet. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 14 février 2018, au montant de 15 900 \$ (taxes en sus).
- de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataire pour tout documents relatifs à l'approbation de la demande de financement soumise dans le cadre d'Emplois d'été Canada.
- d'abroger la résolution numéro 2018-03-05-09.
- d'accepter les états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lesquels indiquent une participation municipale de l'ordre de 6 674 \$.
- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer le chalet existant au centre Plein Air et que la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.
- que madame Annie Lévesque et messieurs Normand Poirier et Royal Poirier soient désignés à titre de représentants de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon pour un mandat de trois ans.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 459-18, relatif à la circulation des camions et véhicules outils et des amendes en cas d'infraction.

Trois demandes de dérogation mineure ont été accordées:

296, boulevard Perron Est

Le propriétaire désire construire en cour avant un garage isolé complémentaire à la résidence. Le garage aurait des murs d'une hauteur de 3,7 m et situé en grande partie dans la cour avant, alors que le règlement de zonage permet des murs d'une hauteur maximale de 3 m et doit être situé dans les cours latérales ou arrière.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le terrain borde à la mer, donc le propriétaire considère cette cour comme arrière;

CONSIDÉRANT QUE le garage respectera la superficie maximale et la hauteur totale maximale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à respecter les exigences du cadre normatif;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 25 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 596 226 du cadastre du Québec.

151, route Poirier

Le propriétaire désire construire un garage isolé ayant une superficie de 71,35 m² alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale équivalente à 75 % de la superficie de la résidence en zone résidentielle, soit 53,72 m².

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est très grand et que le garage sera éloigné au fond du terrain, réduisant ainsi l'impact visuel;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du garage n'excèdera pas la superficie totale de la maison;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 25 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 850 du cadastre du Québec.

101, boulevard Perron Ouest

Cette demande de dérogation mineure aura pour effet de régulariser un empiètement du bâtiment commercial dans la marge de recul arrière. Le bâtiment est situé à 6,12 m de la ligne arrière au lieu du minimum autorisé à 6,40 m. Permettre un agrandissement du bâtiment commercial à une distance de 0,6 m de la marge de recul latérale au lieu du minimum autorisé à 2,32 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins, puisque le terrain où sera situé l'agrandissement appartient au demandeur;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 25 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant les lots 5 595 783 et 6 099 738 du cadastre du Québec.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI

Il a été RÉSOLU :

→ de mandater la firme Englobe Corp. pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la suite de ce projet. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 14 mai 2018, au montant de 4 850 \$ (taxes en sus).

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- Le conseiller et Grand Chevalier, monsieur Stéphane-Alexandre Blais, a remercié la population pour sa participation à la dernière campagne de financement qui s'est terminée le 6 mai 2018. L'objectif de 3 000 \$ a été légèrement dépassé pour un total de don de 3 200 \$.
- Les commentaires et questionnements soulevés concernent les dérogations mineures et les détails relatifs au poste de chef du service incendie.

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **13 août 2018**
- **10 septembre 2018**
- **2 octobre 2018**
- **5 novembre 2018**
- **3 décembre 2018**

Heure : 20 heures

ARROSAGE EXTÉRIEUR

SIMPLE RAPPEL concernant l'arrosage extérieur et l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc :

Avec l'été qui s'annonce, nous désirons vous rappeler que, selon le règlement 258-98, des restrictions s'appliquent concernant l'utilisation de l'eau à certaines fins. Le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des véhicules sont notamment visés par ce règlement.

L'eau est une ressource précieuse et l'effort de tous est demandé afin de l'utiliser le plus adéquatement possible.

RÈGLEMENT 258-98

Relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

ATTENDU que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

ATTENDU que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale;

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Période d'arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:

Entre 19 heures et 22 heures, les jours suivants :

- A. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les mercredis et samedis.
- B. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis et vendredis.

ARTICLE 3 : Permis pour nouvelle pelouse

Malgré l'article précédent, un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis du service technique de la municipalité procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Toutefois, l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

ARTICLE 4 : Ruissellement de l'eau de l'aqueduc

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

ARTICLE 5 : Boyau d'arrosage

Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.

ARTICLE 6 : Remplissage de piscine

Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre 0 heure et 6 heures.

Les autorités municipales doivent être contactées afin qu'une autorisation soit expressément obtenue à cette fin. Cette autorisation précisera les conditions dans lesquelles se déroulera le remplissage de même que de la cédule à suivre.

ARTICLE 7 : Lavage d'autos

Le lavage non commercial des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement à ces fins.

ARTICLE 8 : Sécheresse et pénurie

En cas de sécheresse ou de pénurie d'eau appréhendée, et sur avis public de la municipalité; toutes les utilisations permises par le présent règlement seront suspendues.

En cas de pénurie critique de l'eau, l'utilisation à des fins commerciale pourrait aussi faire l'objet d'interdiction sur avis public de la municipalité.

ARTICLE 9 : Infraction aux règlements

Le conseil municipal autorise de façon générale l'inspecteur municipal et tout agent de la paix, à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement sur demande des autorités de la Municipalité.

TOURNOI DE PÊCHE – 54^e ÉDITION

Le 54^e Tournoi de pêche est à nos portes!

On part ça avec notre Super Bingo le 15 juillet. Ensuite, s'enchaîneront les soirées de musique, les activités sportives et familiales, la pêche, la danse et les rassemblements au site de l'Île.

Le comité du Tournoi de pêche, avec la collaboration de la municipalité de Saint-Siméon, vous invite à suivre le déroulement des activités accessible dès maintenant sur la page Facebook de l'événement et sur le pamphlet promotionnel disponible aux endroits habituels. Surveillez les nouveautés 2018!



Les amis et les parents vont s' retrouver et tous ensemble nous allons fêter!

Mario Arsenault

Président du comité du Tournoi de pêche.

DIMANCHE, 15 JUILLET

19 h 30 Super BINGO
Gros lots 1000 \$ et 500 \$
Nombreuses surprises
et cadeaux
Apportez vos estampes
Admission : 10 \$



MERCREDI, 18 JUILLET

8 h 30 Tournoi de billard
Inscriptions avant le 17 juillet auprès de
Richard Arsenault : 418 730-4473
Maximum 16 joueurs
Inscription : 10 \$

12 h 00 Tournoi « 4 de Pique » (nouveau)
Au chalet de l'Île
Maximum 50 équipes
Pré-inscriptions : Guy O. Bujold au 418 534-3490
Inscription : 10 \$

JEUDI, 19 JUILLET

9 h 00 Activités 50 ans et +
17 h 00 Souper moules et crevettes
Spécial 5 à 7 sur la bière
20 h 00 Danse en ligne avec Pierrette Bélanger

VENDREDI, 20 JUILLET

21 h 30 SUROÏT, LA R'VISITE,
& Alex et Caro
Admission : 20 \$

SAMEDI, 21 JUILLET

13 h 00 Tournoi de Fers
Inscriptions de 12 h à 12 h 30.
Hommes : 50 équipes maximum
Pré-inscriptions : Mario au 418 534-3917
Femmes : 30 équipes maximum
Pré-inscriptions : Lisette au 581 886-2759
Inscription : 20 \$ par équipe

➔ En après-midi : activités pour enfants et ados
Maquillage, magicien David Philippe, activités de
bricolage et tirage de prix de présence.

21 h 30 Bal costumé avec *Pixie Lee Band*
& *Pop Trigger*
Admission : 15 \$

DIMANCHE, 22 JUILLET

7 h 00 Déjeuner traditionnel (7 h à 11 h)
Adultes : 10 \$ | 12 ans et moins : 5 \$

7 h 00 Inscriptions au Tournoi de pêche
Gilets de sauvetage et cartes d'embarcation de
plaisance obligatoires.
Informations : Christian Poirier au 418 534-4828
Inscription : 25 \$ par bateau (deux pêcheurs)

8 h 30 Départ des bateaux (arrivée à 11 h 30)

12 h 00 Cocktail des pêcheurs
Tournoi de Washers
Inscriptions de 12 h à 12 h 30
Maximum 50 équipes
Pré-inscriptions : Pierre-Luc ou Denis
au 418 534-1225 ou 418 534-3292
Inscription : 20 \$ par équipe
Lancer de haches (nouveau)
Inscription : 5 \$

➔ En après-midi : *Back Road Country Band*
Maquillage pour enfants, activités de pêche et de
hockey pour les jeunes.

17 h 00 Souper du 54^e Tournoi de pêche
Soupe aux poissons ou Spaghetti
Adultes : 12 \$ | 12 ans et moins : 6 \$

Remise des trophées et bourses après le souper

BIBLIOTHÈQUE

C'est avec fierté que Madame Louise Poirier, nouvelle responsable de la bibliothèque et moi-même, Annie Lévesque, prenons le flambeau du beau travail effectué par Madame Huguette Lepage jusqu'à ce jour. Cette dernière a su tenir le cap durant les 20 dernières années en tant que responsable de notre bibliothèque municipale en collaboration avec le réseau de la Gaspésie et des Îles. Nous tenons à la remercier de son dévouement exemplaire, car oui la bibliothèque fête ses 20 ans dans le réseau, mais célèbre ses 40 ans dans la municipalité.

En 1978, nos pionnières Madame Huguette Lepage et Madame Édith Poirier, toujours aussi actives aujourd'hui ont contribué à la naissance de ce lieu où culture, loisir et plaisir s'y retrouvent. Ces dames ont réussi à stimuler leur équipe de bénévoles en leur transmettant leur passion.

Certaines disent que cela fait juste 15 ou 18 ans qu'elles agissent au sein de notre bibliothèque. Un sourire nous vient aux lèvres. Si peu dire, humilité ou joie qu'elles ont de s'impliquer autant et de renouveler leur mandat tous les ans.

La Municipalité est heureuse que vous nous ayez donné l'opportunité de vous rassembler et remercier vous tous et toutes bénévoles, le 30 juin dernier.

Une passion commune se retrouve dans cette belle équipe et notre objectif est de continuer à transmettre et susciter l'intérêt pour la lecture avec votre aide pour les prochaines années.

Chapeau à vous!

Rappel: pour les mois de juillet et août, la bibliothèque ne sera ouverte que les mardis de 18 h 30 à 20 h.

Voici quelques suggestions de lecture parmi nos derniers achats :

- **Le temps de le dire (Tome 3)**
Michel Langlois
- **L'aviateur irlandais**
René Caissy

- **Dernière danse**
Mary Higgins Clark
- **Le Parfum de l'été**
Nora Roberts
- **Curiosités de La Baie-des-Chaleurs**
Pascal Alain et Pierre Lahoud

Bon été à toutes et à tous!

Louise Poirier & Annie Lévesque

Responsables

DÉCLARATION D'INTENTION DE DISSOLUTION

La présente déclaration est requise conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi sur la publicité légale des entreprises.

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif :

LE JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINT-SIMÉON-DE-BONAVENTURE INC.

dont le siège est situé au :

143-C, BOULEVARD PERRON OUEST, SAINT-SIMÉON, QUÉBEC, G0C 3A0.

a décidé de demander sa dissolution.

MADONE ARSENAULT
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
11 JUIN 2016

AVIS DE FERMETURE DU PONT DU 3^e RANG



Prenez note que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports effectuera des travaux de réfection du pont du 3^e rang entre le 3 juillet et le 20 juillet prochain.

Ces travaux nécessiteront la fermeture temporaire de ce dernier. Une signalisation de détour sera mise en place.

TELUS PUREFIBRE

La PureFibre TELUS arrive à
Saint-Siméon!



La fibre est arrivée à Saint-Siméon. Pour vous abonner, c'est simple. Passez à votre boutique TELUS ou Centre Hi-Fi de Bonaventure. Vous pouvez également nous appeler ou nous envoyer un message sur notre page Facebook pour recevoir les meilleures offres.

De plus, en vous abonnant chez nous, courez la chance de gagner un téléviseur Samsung 75" 4K d'une valeur de 3000\$.



Boutique TELUS (Centre Hi-Fi)
Bonaventure • 418-534-3281

[f/BoutiqueTELUSBaieDesChaleurs](https://www.facebook.com/BoutiqueTELUSBaieDesChaleurs)

RACCOMPAGNEMENT GASPÉSIE



**Tu as consommé?
Tes capacités sont affaiblies?
Tu es fatigué?**

**Pas de tarification, contribution
volontaire!**

Le service est disponible les vendredis et samedis
de 18 h à 4 h

de Nouvelle à Paspébiac

Deviens membre pour 20 \$ afin de profiter du service

**On recrute des chauffeurs, informe-toi!
418 391-4464**



RACCOMPAGNEMENT GASPÉSIE

NAUTIK-SPORTS BDC

NOUVEAU service qui se fera à l'Île pour une première édition cet été. Ce service de location sera disponible sur la pointe de l'Île, à l'Est, près de la rampe de mise à l'eau.

LOCATION DE MOTOMARINES :

1 TRIXX 2 places et 1 TRIXX 3 places

VFI, essence et permis d'embarcation compris.

30 minutes : 60 \$ 2 heures : 160 \$ 1 journée : 300 \$

1 heure : 100 \$ 4 heures : 250 \$

2 kayaks OUTBOARD FREERIDE 1 place + 1 place
supplémentaire enfant/chien

VFI et pagaie compris.

1 heure : 15 \$ + 5 \$ par heure supplémentaire

1 journée : 40 \$

Mode de paiement : Comptant, Visa/Mastercard



418 752-0432

**NAUTIK-
SPORTS
BDC** 

RECRUTEMENT – SERVICE INCENDIE



Vous voulez devenir pompier ou pompière?

Le service incendie de la Municipalité de Saint-Siméon est en période de recrutement.

Les critères sont les suivants :

1. Être âgé de plus de dix-huit (18) ans.
2. Être motivé et disponible.
3. Résider ou travailler dans un rayon de 8 km de la Municipalité couvert par la caserne où il désire s'intégrer.
4. Posséder une bonne forme physique et un sens du travail d'équipe très développé.
5. Détenir ou obtenir un permis de conduire valide pour conduite de tout véhicule d'intervention (classe 4), dans les douze (12) mois suivant son engagement.
6. Le candidat ou la candidate doit s'engager à suivre le cours de pompier 1 dans les délais prévus par la loi pour pouvoir intervenir lors des situations de combat des incendies.

Pour toute information supplémentaire ou pour déposer votre candidature, communiquez avec monsieur Robert Poirier, lieutenant au sein du service incendie, aux coordonnées suivantes :

☎ : 418-392-9085

✉ : robert.poirier@globetrotter.net

Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau municipal aux coordonnées habituelles.

RECRUTEMENT – PREMIERS RÉPONDANTS



Le service de premier répondant de Saint-Siméon est en période de recrutement. Si tu as le goût de donner de ton temps et t'impliquer socialement, voici l'opportunité de le faire.

Une formation de 60 heures te sera offerte gratuitement et trois mises à niveau annuellement.

Pour souligner ton intérêt ou pour toute information supplémentaire, communique avec le responsable du service à l'adresse courriel suivante : premier.repondant234@gmail.com.

Stéphane-Alexandre Blais,

Agent de communication

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 24 août 2018
- 26 octobre 2018

Mise à la poste

- 6 septembre 2018
- 8 novembre 2018

Merci de votre collaboration.